Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260827-2026_45_BUREAU-DE

-DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Nombre de délégués :
En exercice : 21
Votants : 21
Présents : 19
Absent représenté :

Date de la convocation : 7 août 2026
Date d'affichage : 7 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept Août, à quatorze heures trente, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion de l'Accueil de Loisirs Perceval « 4 rue des Trembles » Tremblay – 35460 VAL COUESNON, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

**Etaient présents :**
Monsieur Pascal HERVE, Monsieur Thomas JANVIER, Monsieur Rodolphe HAMEAU, Monsieur Bertrand MALLET, Madame Virginie ELSHOUT, Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN, Monsieur Guy LE GONNIDEC, Monsieur Olivier SOURDIN, Monsieur David RETORE, Monsieur Olivier GAIGNE, Madame Huguette GARNIER, Monsieur Loic BATTAIS, Madame Morgane BOULIERE, Monsieur Christian NGUYEN Monsieur Laurent BOURDIN Madame Delphine LEMOINE. Madame Ferrnande-Raymonde LOHIER, Monsieur Loeiz RAPINEL, Monsieur Pascal REGNAULT

**Absente excusée :** Madame Laetitia MEIGNAN,

**Absent** : Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR,

Formant la majorité des membres en exercice.

**AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR**

## 2026_45_BUREAU_020_1.1 : Projet d'implantation des ombrières sur le parking de Coglé'O – Attribution étude géotechnique

Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques et de la voirie, rappelle le lancement d'une étude géotechnique G2 AVP – G2 PRO afin de préciser le système de fondations pour les ombrières photovoltaïques.

Trois sociétés ont été consultées et ont répondu à cette consultation :

- C SOL Environnement à Dingé
- GINGER CEBTP à LA MEZIERE
- FONDOUEST à SAINT GREGOIRE

L'estimation prévisionnelle de cette étude était de 8 000.00€ HT.

Conformément au cahier des charges, le classement des offres et le choix de l'attributaire sera fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse.

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260827-2026_45_BUREAU-DE

Après analyse, la proposition financière de chaque société est présentée dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

| Entreprise | G2 AVP | G2 PRO | Montant total |
|---|---|---|---|
| CSOL Environnement<br>12 rue du Champ Poussin<br>ZA du Champ Poussinc<br>35440 DIGNE | 3 801,00 € | 1 500,00 € | 5 301,00 € |
| GINGER - CEBTP<br>2 rue de l'Eglantier ZA<br>35520 LA MEZIERE | 5 700,00 € | 1 900,00 € | 7 600,00 € |
| FONDOUEST<br>16 rue des Petits Champs<br>35760 SAINT GREGOIRE | 6 085,00 € | 1 600,00 € | 7 685,00 € |

**Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques et de la voirie, propose :**

- **D'attribuer le marché à la Société CSOL Environnement de Dingé pour un montant de 5 301 € HT ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents correspondants à cette délibération.**

**Vu l'exposé de Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques et de la voirie,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques et de la voirie, telle que présentée ci-dessus.**

**POUR EXTRAIT CONFORME**
**LE PRESIDENT**
**PASCAL HERVE**

